

Nationalité française

Par Proust, le 22/01/2019 à 14:54

Bonjour mon arrier grande mere elle ete française et elle et nee en algerie 1890 et elle morte en 1965 française es que j'ai le droit de demandes la nationalite oui ou non merci

Par Visiteur, le 22/01/2019 à 15:21

Bonjour,

non. On ne récupère pas la nationalité de ses grand-parents.

Par Proust, le 22/01/2019 à 15:44

Pour quoi c'est par filiation droit son

Par youris, le 22/01/2019 à 16:44

bonjour,

avant l'indépendance de l'algérie, tous les algériens étaient français.

à l'indépendance de l'algérie, les français de droit local ont reçu la nationalité algérienne et perdu la nationalité française.

en droit français, ce qui compte c'est la nationalité des parents, si vos parents avaient tous les deux la nationalité algérienne, vous ne pouvez prétendre à la nationalité française par filiation.

salutations